

Histoire approfondie de la musique

701

Fiche de cours



Nombre de crédits : **4**
Prérequis : -
Corequis : -

Activité(s) d'apprentissage :

Type	Description	Quadri.	Pond.
Cours	Histoire approfondie de la musique	Q1Q2	1

Description :

Acquis d'apprentissage et objectifs

L'unité d'enseignement vise la prise de conscience par l'étudiant d'aspects spécialisés de l'histoire de la musique pour lui permettre de maîtriser une pratique artistique critique et créative, socialement responsable à l'horizon d'une culture en évolution mais profondément conditionnée par son passé. Elle tend aussi à développer le goût de l'étudiant pour une recherche méthodologiquement compétente et autonome, en lui donnant des références spécifiques à manipuler (discernement de contenus, mise en liens de savoirs, communication adaptée à l'environnement).

Sources et contenu

La matière est centrée sur une ou plusieurs thématiques particulières de l'histoire de la musique (annoncées en début d'année) et traitées à partir de l'analyse d'œuvres musicales et leur contexte, voire à partir d'écrits musicologiques synthétisant des problématiques.

Méthodes

-Cours hebdomadaires sous forme d'exposés par le professeur, illustrés d'auditions musicales (le contenu du cours est résumé dans un syllabus mis à la disposition des étudiants)
- travail de recherche personnelle proposé aux étudiants (encadré par le professeur et pouvant intervenir dans la note d'examen, cf. ci-dessous)
-Pour les étudiants de l'Option musique ancienne, la moitié du cours est spécifique sous forme de séminaire (cf. ci-dessous).

Evaluations

- Un examen écrit est organisé à la fin du quadrimestre où le cours est donné et si nécessaire au troisième quadrimestre. Il porte sur la matière décrite dans le syllabus. Pour rappel : les notes de cours établies par le professeur permettent de réussir l'examen mais elles ne remplacent pas pédagogiquement le bénéfice d'assister au cours où les informations sont plus détaillées et explicites. Les auditions musicales qui illustrent le cours (d'ailleurs mentionnées dans le syllabus) font partie de la matière.

Comme pour tous les cours généraux, dans le cadre des épreuves écrites, il est attendu que les étudiants démontrent une assimilation compétente et personnelle du contenu et des méthodes du cours. L'étudiant évitera donc une réponse toute faite. Sauf avis contraire, lors des examens, l'usage des moyens de télécommunication n'est pas admis.

-Les étudiants qui le souhaitent peuvent également présenter oralement devant la classe un travail de recherche personnelle concernant la thématique du cours. Cet exposé les dispense de la moitié de l'étude de la matière et est évalué pour 50% de la note finale. Les modalités de ce travail personnel et du choix du sujet sont présentées par le professeur lors des premières séances de cours.

-Pour les étudiants de Musique ancienne, la seconde moitié du cours (consacrée à la musique romantique et contemporaine) est remplacée par un séminaire qui leur est propre où ils présentent un travail personnel concernant la musique avant 1830, selon des

modalités présentées par le professeur lors des premières séances de cours. Ce travail personnel apprécié par le professeur vaut pour la moitié de la note d'examen.
